

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt huit octobre deux mil vingt deux à 20 h 30, suivant convocation en date du vingt et un octobre deux mil vingt deux, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr LECOMTE Jean Luc, Mr MONTHEIL Jean Pierre

Membres excusés ayant donné pouvoir : Mme BELLET Béatrice à Mr BOUTY Serge
Mr CHARIAL Nicolas à Mr MONTHEIL Jean Pierre
Mr VERHELST Eduard à Mr LECOMTE Jean Luc

Membre excusé : Mr BREUX Sylvain

Membre absent : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2022

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2022/058 en date du 28 octobre 2022

Entretien des appareils de cuisson et de la hotte dans la salle des fêtes : étude de propositions

Madame le maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de se conformer aux dispositions réglementaires de sécurité pour la salle des fêtes. Elle indique que lors de son passage du 12 novembre 2019, la commission de sécurité avait formulé différentes observations qu'il convient de lever.

Pour ce faire plusieurs propositions ont été sollicitées. Madame le maire présente les devis.

Pour l'entretien annuel des appareils de cuisson et de la hotte, trois entreprises ont été sollicitées

Entreprise	Tarif HT
Froid cuisson Limousin	470 €
Climatisation Services 87	478.68 €
Cycl'air Hygiène (nettoyage et dégraissage complet de la hotte)	350 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de Froid Cuisson Limousin pour un montant de 470 € HT pour la mise en place d'un contrat d'entretien et de maintenance pour les appareils de cuisson.
- De retenir la proposition de l'entreprise Cycl'air Hygiène pour le dégraissage complet de la hotte pour un montant de 350€ HT soit 420 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 2 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20221028-2022-058-DE
Date de télétransmission : 08/11/2022
Date de réception préfecture : 08/11/2022

